



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

SOUTIEN EN FAVEUR DES ENTREPRISES LOCALES

UN PLAN DE RELANCE EN 5 ACTES : PRES DE 600 000 € DES 2020

NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

- 4 JUIN 2020 -

La propagation du virus Covid-19 amène à devoir gérer une crise sanitaire inédite à l'échelle nationale. Cette crise impacte de plein fouet l'ensemble du tissu économique. Les difficultés sont majeures pour les entreprises dont celles du Castelnaudais : arrêt d'activité, rupture d'approvisionnement, annulation d'évènements, baisse de réservations, report des commandes, réorganisation des modes de travail à la suite des mesures de confinement...

Si l'ensemble des entreprises du Castelnaudais est touché, les plus petites d'entre elles ne disposent pas toujours des moyens nécessaires pour affronter cette situation à laquelle elles se trouvent aujourd'hui confrontées. Les secteurs du tourisme, de la restauration, du commerce, de l'artisanat sont en première ligne.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes du Castelnaudais a dû et doit – de façon concomitante et coordonnée avec l'action primordiale des 16 communes - pleinement jouer son rôle en matière d'animation de l'écosystème local et de développement économique auprès de l'ensemble des entreprises et des acteurs du territoire.

Sur la base des valeurs fondatrices actées dans le projet de territoire que sont la solidarité, l'ambition, le pragmatisme et l'efficacité, des actions concrètes et locales ont été menées et proposées par la Communauté de Communes du Castelnaudais dans le cadre de la crise :

ACTE 1

Un soutien de + de 200 000 € aux entreprises Castelnaudaises

Dès le début d'avril, la Communauté de Communes, en lien avec les chambres consulaires, a également proposé à la Région (chef de file en matière d'aides directes aux entreprises) la possibilité de mettre en place un dispositif exceptionnel d'aides aux TPE-PME Castelrenaudaises.

Compte tenu des dispositifs déjà en vigueur (Fonds de solidarité (1500€), Prêt Garanti par l'Etat (PGE), procédure de chômage partiel...), les échanges entre la Communauté de Communes du Castelrenaudais et la Région Centre Val de Loire aboutissent à la création de 2 dispositifs locaux :

1.1- « L'avance remboursable régionale RENAISSANCE », près de 100 000 € pour les entreprises de moins de 20 salariés

Le fonds Renaissance doit permettre à toutes les petites entreprises régionales, de l'entreprise indépendante à la très petite entreprise, en passant par les entreprises de l'économie sociale et solidaire, de tous type d'activité, via une **avance remboursable de 5 000 € à 20 000 €**, d'affronter le plus efficacement possible cette situation exceptionnelle non sans conséquences sur leur trésorerie et les emplois.

Ce fonds est géré par le réseau Initiatives sous l'égide de la Région, la CC et les chambres consulaires.

L'objectif du fonds est d'apporter une réponse en finançant la trésorerie et les investissements requis pour assurer un nouveau démarrage qui devra permettre la prise en compte des enjeux sociaux, notamment en termes de préservation des emplois pour les salariés et indépendants.

Ce fonds territorialisé est doté de **2 € par habitant par la Communauté de Communes** qui sera abondé par un montant de 2 € par habitant, tant par la Région Centre que par la banque des territoires **soit un montant d'environ de près de 100 000 €**

Lien pour faire la demande en ligne : <http://www.regioncentre-valde Loire.fr/accueil/les-services-en-ligne/la-region-vous-aide/artisanat-industries-et-services/covid-19-fonds-renaissance.html>

Contacts locaux :

- CC Castelrenaudais : Jérôme VAUGOYEAU - dta@cc-castelrenaudais.fr / 02.47.29.57.40
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat : Valérie VERNEAU - Vverneau@cm-tours.fr
- Chambre de commerce et d'industrie : Marine AVELINE - MAVELINE@touraine.cci.fr

1.2 - « La subvention Castelrenaudaise RELANCE », Plus de 100 000 € pour les petits commerces les plus touchés

Cette aide s'inscrit dans le cadre de l'élargissement du règlement **du dispositif Renaudais Création Développement et Relance (RCDR)** avec la subvention d'éventuels besoins en trésorerie et/ou les investissements liés à la crise sanitaire en plus de ceux éligibles actuellement.

Il est proposé de **subventionner les besoins en trésorerie** des TPE-PME dans les secteurs suivants :

- **Bars – Hotels (dont hôtel de plein air) – Restaurants** fermés pendant la période de confinement et postérieurement
- **Commerces non alimentaires** n'ayant pu exercer leur activité au sein de leur magasin pendant la période confinement
- **Au cas par cas les commerces alimentaires** ayant été impactés de façon significative pendant la période de confinement

L'accord serait soumis à une analyse précise assurée par les chambres consulaires sur le besoin en trésorerie, constitué pour assurer des dépenses essentielles au maintien et au redémarrage de l'activité (reconstitution d'un stock, approvisionnement de proximité en matière premières/consommables...),

Le montant de la subvention en besoin de trésorerie sera compris **entre 800 € et 3 000 €** conformément au plafond de subvention de RCD.

Le budget de la Communauté de Communes du Castelrenaudais pour ce dispositif exceptionnel en plus du maintien de l'aide à l'investissement est de 100 000 €

Contacts locaux :

- **CC Castelrenaudais : 02.47.29.57.40**
 - **Adeline HOLL – ort@cc-castelrenaudais.fr**
 - **Jérôme VAUGOYEAU : dta@cc-castelrenaudais.fr**
- **Chambre des Métiers et de l'Artisanat : Valérie VERNEAU - Vverneau@cm-tours.fr**
- **Chambre de commerce et d'industrie : Philippe LACROIX - PLACROIX@touraine.cci.fr**

1.3- « Les bons d'achat du Castelrenaudais », une des actions concrètes en faveur des commerçants à court terme :

Avec l'arrivée de la chargée de mission ORT – Manager commercial au 1er juin et en lien la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers, la Communauté de Communes va accompagner l'Union des Commerçants et des Artisans du Castelrenaudais (UCAC) et l'ensemble des commerces du Castelrenaudais à mettre en œuvre des actions ambitieuses et innovantes de soutien et de développement commercial...

Suite à la crise sanitaire, il est envisagé dès la rentrée de créer et de distribuer des bons d'achat, auprès d'une population locale à définir, en faveur des bars-restaurants et commerces locaux volontaires ayant une boutique.

Les objectifs de cette action étant doubles : **soutenir** directement le commerce de proximité en injectant de la trésorerie par le biais de la création de pouvoir d'achat et **remercier** un certain nombre de personnes pour leur implication lors de la gestion de la crise sanitaire.

Les bons d'achats doivent être :

- Infalsifiables ;
- Traçables ;
- A utiliser sur une durée assez courte afin de relancer au plus vite l'économie locale.

Le budget prévisionnel envisagé par la communauté de Communes pour ces « bons d'achat du Castelrenaudais » pourrait être entre 10 et 15 000 € pour des bons de 30 € distribués localement...

ACTE 2

Le maintien des chantiers et investissements intercommunaux

Aucun chantier, ni projet à maîtrise d'ouvrage intercommunale n'a été stoppé de l'initiative unilatérale de la Communauté de Communes. Les demandes de reprise dans les plus brefs délais et selon les conditions sanitaires en vigueur ont été formulées pour le chantier d'aménagement de la Maison du Castelnaudais, ZA, travaux divers...

Malgré les incertitudes, l'ensemble des investissements et travaux programmés sont également maintenus. Pour nombre d'entre eux, ils concernent directement des entreprises locales.

*Les investissements réalisés et maintenus en 2020 représentent un montant de **300 000 €***

ACTE 3

Une gestion locative adaptée aux situations des entreprises

Dès le début de la crise, comme l'ensemble des bailleurs y a été encouragé, les élus ont décidé de suspendre l'ensemble des loyers envers les entreprises de son parc immobilier. Les loyers seront annulés pendant la période d'arrêt et sous réserve d'une perte significative d'activité : pour les entreprises bénéficiant de l'aide de l'Etat, de chômage partiel significatif et/ou ayant une interdiction d'exercer.

*Les annulations de loyers pour les locataires les plus impactés devraient représenter un montant de plus de **10 000 €***

ACTE 4

Le maintien de l'instruction des autorisations d'urbanisme

Pendant toute la période de confinement, l'ensemble des services publics de la Communauté de Communes ont été assurés. Parmi ceux-là, pour maintenir en sortie de crise les projets dans le secteur du bâtiment, le service urbanisme a continué à instruire dans les délais les plus brefs possibles au regard des consultations l'ensemble des permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme.

*Malgré la période de confinement, entre le 15 Mars et le 11 Mai, 162 dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme ont été instruits par le service et **137 actes** ont été délivrés...*

ACTE 5

Une gestion de la crise sanitaire à l'échelle la plus locale possible

En accompagnement des 16 communes et élus locaux qui ont elles-mêmes initié et mis en œuvre l'ensemble des actions auprès de la population de leurs communes, la Communauté de Communes a :

- coordonné la fabrication de 13 000 masques en local via la société ARCHE destiné ensuite aux communes et à leurs habitants
- coordonné et fourni l'achat de matière première pour soutenir des initiatives citoyennes de confection de masque, ensuite destinés à l'ensemble des habitants et acteurs locaux
- commandé à des entreprises locales du matériel lié à la gestion de la crise sanitaire (colonne, gel, visières...)

En tant que propriétaire de la Maison de Santé du Castelrenaudais et pour accompagner au mieux les professionnels de santé dans la gestion de la crise sanitaire, a mis en place une campagne journalière de désinfection à titre exceptionnel.

L'ensemble de ces actions co-financés avec les communes et avec l'appui du Conseil Départemental représente un montant de plus de 80 000 €